

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DEVE 43 Subventions (9.000 euros) à 3 associations pour le financement de 3 projets relatifs à l'agriculture urbaine.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de la Ville de Paris à 3 associations pour la réalisation de projets sur les thématiques de soutien à l'agriculture urbaine;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Les Fourmis qui jardinent, dont le siège social est situé 11 rue Caillaux, Boite 71, 75013 Paris, pour un projet intitulé « De la graine à l'assiette ».

Article 2 : Une subvention de 1000 euros est attribuée à l'Association L'îlot Lilas, dont le siège social est situé 118 rue Haxo, 75019 Paris, pour un projet d'installation d'un système de récupération d'eau.

Article 3 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association V'île Fertile dont le siège social est situé 5 rue Raymond Josserand, 94130 Nogent-sur-Marne, pour son projet de création et l'animation d'un espace pédagogique équipé.

Article 4 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces aides, soit **9000** euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO